

## MOBILISATION GÉNÉRALE À PARTIR DU 7 MARS JUSQU'AU RETRAIT !

Depuis le 19 janvier, malgré de très fortes mobilisations (grèves, manifs) des salariés, malgré un rejet massif de la part d'une large majorité de la population, le gouvernement refuse d'écouter les salariés mobilisés et tente de faire passer coûte que coûte leur réforme injuste et inutile.

### Sauver le système par répartition... ou privatiser la retraite ?

Le gouvernement ne cesse de prétendre que l'objectif de sa réforme et des « efforts demandés aux salariés » est de « sauver notre système de retraite par répartition » qui serait menacé de faillite. En réalité, en durcissant les conditions d'accès à une retraite à taux plein (= allongement de la durée de cotisation à 43 ans, report de l'âge légal à 64 ans), le résultat sera que beaucoup de salariés seront contraints d'arrêter de travailler avant d'avoir l'âge légal ou le nombre suffisant de trimestres. Ceux qui ne pourront faire autrement partiront avec une décote, une retraite de misère. Ceux qui le peuvent souscriront tout au long de leur carrière une épargne retraite privée, qui alimente les fonds de pension.

**C'est la porte grande ouverte à la retraite par capitalisation** (le salarié épargne pour lui-même) ... l'exact inverse de la retraite par répartition (principe de solidarité entre générations où les actifs paient pour les retraités) !

Chacun devra épargner pour espérer toucher une retraite digne, en espérant qu'un krach boursier de vienne pas faire disparaître les sommes durement économisées.

Si la loi Macron-Borne passe, ils iront donc encore plus loin dans la destruction de nos acquis.

Rappelons qu'en 2019, au sujet du projet de loi du régime universel des retraites, FO avait calculé que les fonctionnaires perdraient de 5 % à 40 % sur leur montant de pension, selon les années de naissance, les âges pivots et le pourcentage de primes et indemnités.

### Quelle retraite pour les personnels administratifs et ITRF ?

Le gel du point d'indice qui entraîne une très forte baisse du pouvoir d'achat depuis des dizaines d'années et son augmentation de 3,5% en juillet 2022 ne compense pas l'inflation actuelle et encore moins la perte subie depuis des années. De plus, ce décrochage des traitements par rapport à l'inflation impacte également les futures pensions qui seront d'autant plus faibles pour tous les fonctionnaires.

La très forte baisse du niveau de traitement indiciaire des personnels administratifs et ITRF est pour les actifs très légèrement masquée par les primes. Mais au moment du calcul du montant de la pension c'est la vérité des prix, avec des montants qui atteignent ou se rapprochent de 50 % du salaire net (primes comprises) pour une carrière complète !

Sans compter que le nombre de départs prématurés chaque année pour inaptitude définitive au travail (pour troubles musculo-squelettiques, notamment) déjà trop important va très certainement augmenter de manière très significative en raison du recul de deux ans de l'âge de départ. Les politiques de prévention se contentent souvent de préconisations ergonomiques ou techniques insuffisantes, là où il faudrait traiter les vraies causes du problème : les conditions de travail dégradées dues au manque de moyens humains principalement.

### Deux ans ferme pour tous et toutes ! À Travail égal, salaire égal !

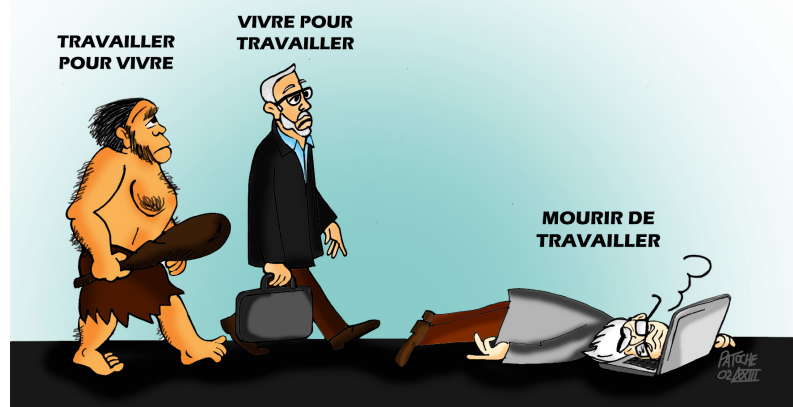
Parmi les plus impactés par cette réforme figurent les femmes qui représentent près de 75 % des personnels administratifs et ITRF (titulaires et contractuelles). Celles-ci doivent déjà travailler plus longtemps pour compenser leurs carrières souvent hachées et composées de temps partiels, ce qui se reflète sur leur retraite.

L'une des conséquences du texte proposé est que les femmes devront travailler plusieurs mois supplémentaires de plus que les hommes (jusqu'à 4 mois de différence entre femmes et hommes de la génération 1972). Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à attendre l'âge de fin de la décote, soit 67 ans. Aujourd'hui un salarié qui repousse son départ à la retraite bénéficie d'une surcote. Pour une femme qui part à 64 ans au lieu de 62 ans, elle est de l'ordre de 10%. Demain, cette même femme partira à 64 ans (au mieux) sans bonus.

### POUR la grève reconductible !

L'intersyndicale des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse, appelle « à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain ». Le SPASEEN-FO appelle l'ensemble des personnels des EPLE et des services déconcentrés, administratifs et ITRF, titulaires et contractuels, à contribuer à mettre les établissements à l'arrêt par la grève à partir du mardi 7 mars prochain : par la grève totale et reconductible, on peut gagner et contraindre Macron à retirer sa réforme !

## MORT AU CHAMP DU DESHONNEUR



**NON à la RÉFORME des RETRAITES !!**  
**GRÈVE TOTALE à partir du MARDI 7 MARS !!**  
**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES pour**  
**RECONDUIRE à compter du 8 MARS !!**

**Se syndiquer**

Se rendre sur notre site : <https://spaseenfo.fr>

**Prendre contact**

Tél. 01.56.93.22.93 / [spaseen@fo-fnecfp.fr](mailto:spaseen@fo-fnecfp.fr)

6-8, rue Gaston Lauriau - 93513. Montreuil cedex

